



HAL
open science

Mondialisation et construction d'un marché du travail multi-ethnique : enquêtes dans le maraîchage européen

Swanie Potot

► **To cite this version:**

Swanie Potot. Mondialisation et construction d'un marché du travail multi-ethnique : enquêtes dans le maraîchage européen. Ariel Mendez; Robert Tchobanian; Antoine Vion. Travail, compétences et mondialisation. Les dynamiques sociétales en question, Armand Colin, 2012, 9782200272685. hal-01318049

HAL Id: hal-01318049

<https://hal.science/hal-01318049>

Submitted on 19 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Mondialisation et construction d'un marché du travail multi-ethnique : enquêtes dans le maraîchage européen

Paru dans Ariel Mendez, Robert Tchobanian, Antoine Vion (Dir.), *Travail, compétences et mondialisation. Les dynamiques sociétales en question*, Armand Colin, 2012.

Version auteur.

Swanie Potot¹

Date : mai 2011

INTRODUCTION

La mondialisation de l'économie revêt de multiples aspects ; dans les lignes qui suivent, nous abordons les conséquences de ce phénomène sur l'agriculture maraîchère européenne et sa main-d'œuvre. La diffusion des fruits et légumes bien au-delà de leurs zones de production a en effet profondément modifié la mobilisation de la force de travail. Les saisonniers migrants qui complétaient l'activité familiale sont aujourd'hui délaissés au profit de travailleurs étrangers en situation précaire embauchés tout au long de l'année dans un secteur économique en perte de vitesse. L'immigration à long terme sans évolution professionnelle et la migration pendulaire entre le Nord et le Sud de la Méditerranée -qui étaient les deux modèles dominants jusque dans les années 90- sont aujourd'hui en partie délaissées pour des parcours migratoires plus complexes dans lesquels se conjuguent de multiples bassins d'emplois et dont les temporalités sont davantage liées aux fluctuations de l'économie mondialisée qu'au rythme des saisons.

L'analyse s'appuie sur des enquêtes qualitatives menées en Andalousie espagnole et dans le Sud de la France. La première zone a été explorée en 2000 et 2001 puis suivie par intermittence depuis lors, tandis que les enquêtes françaises ont fait l'objet d'une recherche entre 2006 et 2009². Dans les deux cas, des entretiens ont été conduits avec des agriculteurs, des représentants de l'Etat, des représentants de la société civile et de très nombreux migrants de différentes origines. On s'appuie également sur les statistiques publiées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii).

¹ Chargée de recherche CNRS-IRD, Unité de recherche Migrations et sociétés (URMIS), potot@unice.fr

² Programme ANR Migragri.

Au cours du texte, nous revenons tout d'abord sur les spécificités des deux régions d'étude de façon à éclairer le processus par lequel, à partir d'un développement ancré dans des histoires locales différentes, ces aires de production ont été prises dans le même élan de la globalisation pour se trouver aujourd'hui dans une situation de concurrence. La deuxième partie porte sur l'évolution du salariat étranger dans un tel contexte. On y montre comment les différentes interventions de l'Etat ont complexifié la situation au cours du temps avec l'assentiment, voire l'encouragement, des acteurs économiques du secteur. En conclusion, on souligne que parallèlement à cette globalisation de l'économie, on voit aussi apparaître une *mondialisation des résistances* (Houtard, 1999).

1. PRODUCTION AGRICOLE EN FRANCE ET EN ESPAGNE : DEUX VOIES POUR UN MEME RESULTAT

Si les systèmes productifs agricoles français et espagnols sont aujourd'hui très comparables et se trouvent en compétition sur le marché européen, ils ne se sont pas développés dans les mêmes contingences historiques. Il convient de revenir brièvement sur l'essor de ces deux aires socio-économiques afin de contextualiser l'apparition de la main-d'œuvre étrangère dans ce secteur.

1.1. MUTATIONS D'UNE AGRICULTURE ANCIENNE EN FRANCE

La basse vallée du Rhône comme la région Midi-Pyrénées, où nous avons conduit nos enquêtes, sont des zones agricoles anciennes. Elles sont devenues, après la deuxième guerre mondiale, des aires de productions majeures de fruits et légumes en France. D'abord orientées vers des modes de commercialisation locaux, elles ont suivi l'essor de la grande distribution et des marchés de gros pour distribuer une production de plus en plus industrialisée sur l'ensemble du territoire national, dès les années soixante (Nefussi, 2004).

A cette époque, il s'agissait principalement de fermes de quelques hectares, dont la principale force de travail était le chef d'exploitation souvent épaulé d'aides familiaux qui n'apparaissaient pas comme salariés. Ainsi, les femmes d'agriculteurs fournissaient un important travail tout au long de l'année, souvent complété par l'intervention des enfants ou d'autres membres de la famille au moment des récoltes. On remarque la présence d'une main-d'œuvre étrangère dès les années cinquante, avec le recours temporaires, aux moments des pics d'activité, à des travailleurs italiens, espagnols puis portugais. Il s'agit alors de familles

itinérantes, qui quittent leurs régions d'origine quelques mois par an pour vendre leur force de travail dans différentes exploitations. Les mêmes travailleurs enchaînent souvent plusieurs récoltes, passant par exemple de la cueillette des cerises à la fin du printemps à celle des melons en été avant, parfois, de faire les vendanges à l'automne (Hubscher, 2005). Les équipes de travail sont mixtes et se constituent avant le départ, dans les villages d'origine des migrants. Ceux-ci sont alors rémunérés à la tâche, un membre du groupe étant chargé de la négociation avec l'agriculteur et de la gestion de son équipe. Cette activité migrante apparaît en général en complément d'une occupation principale exercée « chez soi », souvent dans l'agriculture également (Berlan, 1986).

Selon les statistiques officielles de l'Office national d'immigration (ONI) puis de l'Office des migrations internationales (OMI)³, le nombre de saisonniers italiens a commencé à décroître dès le début des années soixante tandis que le contingent espagnol a régulièrement augmenté jusqu'en 1972⁴. Avec l'obtention, pour l'Italie puis pour l'Espagne, de la liberté d'installation des travailleurs dans ce qui deviendra l'espace Schengen⁵, respectivement en 1986 et 1991, l'enregistrement des entrées originaires de ces pays disparaît. Mais l'on note que si le nombre d'Italiens était négligeable dès le milieu des années soixante-dix, les travailleurs saisonniers espagnols gérés par l'OMI étaient encore près de 26.000 en 1991, après avoir atteint un maximum de 130.000 en 1972. Lors des enquêtes menées ces dernières années, les agriculteurs témoignaient encore de la présence de telles équipes espagnoles à certains moments de l'année, bien que leur nombre fut considérablement réduit.

Parallèlement, au début des années soixante, la France signe des accords bilatéraux avec le Maroc et la Tunisie, ouvrant la voie à une migration pendulaire institutionnalisée qui perdure encore aujourd'hui (Morice, 2008). Ces migrants, en très grande majorité ouvriers agricoles, sont recrutés par des agriculteurs français, via l'OMI, directement dans leur pays d'origine. Ils partent avec un contrat de six mois, prorogable deux mois, pour œuvrer sur une exploitation déterminée en France. A la fin de cette période, leur retour doit être enregistré au

³ L'OMI a pris la suite de l'ONI en 1975 en élargissant ses attributions. Cet organisme s'est fondu dans l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations (ANAEM) en 2005. Depuis 2008, l'ANAEM a évolué pour devenir l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).

⁴ Il faut noter qu'à cette époque, seulement une partie des migrations saisonnières était enregistrée par l'ONI, mais ces statistiques peuvent être utilisées comme indiquant des tendances.

⁵ En 1985, un accord signé entre le Benelux, l'Allemagne et la France prévoyant la liberté d'installation pour les travailleurs de la CEE prépare la convention de Schengen de 1990. Dès 1991, l'espace Schengen est enrichi des territoires de l'Italie (qui avait déjà obtenu la liberté d'installation), de l'Espagne et du Portugal. Il s'élargit à la Grèce en 1992, à l'Autriche en 1995 puis au Danemark, à la Suède et la Finlande en 1996. En 1999, il est intégré aux traités de l'UE ; la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark y ont un statut particulier dans le cadre du traité d'Amsterdam.

consulat français pour pouvoir obtenir un contrat similaire l'année suivante. Lors de nos enquêtes, nous avons ainsi rencontré des personnes qui partageaient leur temps entre la Tunisie ou le Maroc et la France depuis plusieurs décennies. Elles avaient développé un réseau social important et de véritables habitudes de vie au nord de la Méditerranée tout en maintenant leur famille sur la rive sud. Le SMIC horaire gagné en France leur permettait d'atteindre un niveau de vie plutôt confortable au Maghreb où elles continuent à prêter main forte lors des travaux des champs ou au sein de petites entreprises familiales souvent développées avec leur contribution financière.

Jusqu'aux années quatre-vingt ces migrations étaient fortement marquées par la saisonnalité. En fonction du type de production, les migrants étaient recrutés de façon régulière aux moments des récoltes. Ces dates pouvaient varier quelque peu selon les aléas climatiques mais restaient relativement stables et les exploitations oscillaient alors entre périodes creuses et périodes de forte activité au cours de l'année. C'est à partir des années quatre-vingt-dix que cette situation s'est profondément modifiée. Nous y reviendrons.

1.2. LA CREATION DE L'ELDORADO VERDE D'ALMERIA

Si la province agricole d'Almeria, en Andalousie, fonctionne aujourd'hui sur un mode tout à fait semblable à celui observé en France, son développement et les migrations qu'il a engendrées furent au départ bien différents.

Cette partie de l'Andalousie a fait l'objet d'une « colonisation », c'est le terme consacré par l'Etat franquiste qui, dès les années cinquante, prend des décrets pour faire creuser des puits et irriguer la région afin de rendre ces terres arables. L'objectif premier est d'endiguer la forte émigration que subissent alors les provinces du sud-est. Les mesures prises visent à vendre de petites parcelles de terre afin d'enraciner la population locale. Mais l'on voit également arriver dans cette région peu peuplée des Espagnols du reste de l'Andalousie et d'autres provinces pour lesquels les aides à l'investissement soutenue par l'Etat permettent un accès à la terre et à l'équipement agricole (Checa, 1999).

A partir des années soixante puis soixante-dix l'utilisation des serres de plastiques permet d'intensifier la production et de rendre cette activité rentable. La main-d'œuvre est alors essentiellement composée de journaliers venus des provinces avoisinantes. Ce sont les populations locales les plus pauvres qui ont bénéficié de cette nouvelle offre de travail à cette époque. Ces travailleurs précaires passent alors d'une exploitation à l'autre et sont recrutés en fonction des besoins qui varient beaucoup au cours des saisons (Combessi, 1989).

Mais le développement rapide de l'Espagne à partir du milieu des années soixante-dix puis surtout quatre-vingt va conduire cette main-d'œuvre à se raréfier. En effet, l'offre de travail dont dispose cette catégorie d'ouvriers devient plus importante, notamment grâce à la croissance du secteur de la construction qui œuvre tant pour le tourisme que pour l'habitat des classes moyennes. Dans le même temps, la modernisation de l'agriculture et l'intensification de la sericulture permettent à ce secteur de décoller économiquement. De plus en plus de nouveaux agriculteurs viennent s'installer dans la province et profiter de l'*eldorado verde*. Les quatorze mille hectares de serres que comptent la province au milieu des années quatre-vingt nécessitent une main-d'œuvre importante qui n'est plus fournie par les prolétaires environnants. C'est à partir de ce moment que les Marocains vont jouer un rôle important dans le développement de la province (Checa, 1994).

Ce sont essentiellement de jeunes hommes célibataires qui arrivent depuis l'autre côté du détroit de Gibraltar pour se faire employer au jour le jour, de façon illégale dans la très grande majorité des cas (Checa, 1999). Issus des campagnes du Rif, ils projettent de sacrifier quelques années en vivant chichement et travaillant dur pour retourner vivre au Maroc avec un pécule. Les restrictions migratoires leur imposent pourtant souvent d'entrer illégalement, parfois au péril de leur vie, sur le territoire espagnol si bien que lorsqu'ils parviennent à passer, ils sont d'une certaine façon « bloqués » en Espagne. Retourner au Maroc pour des vacances ou pour quelques mois équivaut à prendre le risque de ne plus pouvoir revenir sur son lieu de travail. De ce fait, ces ouvriers agricoles restent toute l'année dans la province où leur présence est tolérée par les autorités. Pourtant, leur travail n'est requis que pendant la saison d'intense activité agricole. En jouant sur les différentes productions et en participant aux travaux d'entretien des exploitations certains parviennent à se faire employer neuf mois de l'année mais, en été, tous ces migrants sont sans travail. La présence de cette population pauvre, composée exclusivement d'hommes et désœuvrée durant plusieurs mois par an ne va pas sans occasionner certaines tensions sociales.

1.3. EVOLUTION DE LA PRODUCTION AGRICOLE

C'est à partir des années quatre-vingt-dix que les systèmes de production maraîchère français et espagnol sont entrés en résonance.

Les petites exploitations familiales ont progressivement laissé la place à des entreprises agricoles souvent plus grandes mais surtout organisées, de bout en bout, d'une

toute autre façon. Techniquement, le travail des ingénieurs en agronomie et les technologies avancées ont radicalement changé la pratique de l'agriculture. La culture hors sol illustre bien ces évolutions : elle se pratique sous serre, le sol peut être bétonné, la terre est remplacée par un substrat organique positionné verticalement dans des sacs en plastique ; les plantes sont alimentées au goutte-à-goutte par une eau chargée de différents additifs dont la composition et la distribution sont commandées par ordinateur à distance. Toutes les productions ne sont pas aussi technicisées, mais cet exemple est assez révélateur de ce qu'est l'entreprise agricole moderne. Ces évolutions ont notamment conduit à réduire considérablement l'effet des saisons. La création, par croisement, d'espèces de plus en plus primeurs puis de plus en plus tardives ainsi que l'utilisation du chauffage dans les serres, d'une luminosité contrôlée, de filets de protection, etc. réduisent considérablement la dépendance au climat et contribue à la production de certains fruits ou légumes presque tout au long de l'année.

D'un point de vue commercial, la mondialisation de l'agriculture a créé un marché mondialisé dans lequel les anciennes frontières ont perdu leur sens. Les frontières douanières ont disparues au sein de l'Union Européenne et ont été considérablement aménagées avec certains pays tiers, comme le Maroc ou la Tunisie. Ce marché commun met en concurrence directe des espaces considérés comme lointains dans une époque antérieure. Ainsi, les productions polonaises sont en compétition avec celles venues d'Espagne, de France ou, pour quelques produits, du Maroc. Mais c'est surtout l'abolition des distances physiques, due au développement des transports, qui a impulsé le marché agricole mondial. Les fruits et légumes, sélectionnés notamment pour leur capacité de résistance au conditionnement et au transport, peuvent parcourir des milliers de kilomètres avant d'être exposés dans les rayonnages des supermarchés, aux cotés de produits identiques, cueillis dans le champ d'en face. Lors d'enquêtes menées en 2007 dans la vallée du Rhône des producteurs de pommes se plaignaient ainsi de ne pas réussir à écouler leurs fruits car des pommes venues d'Afrique du Sud et de Nouvelle Zélande, dont la saison est inversée, occupaient le marché depuis plusieurs mois à des prix particulièrement faibles. Le mode de commercialisation en grande surface est une autre caractéristique de l'agriculture des régions étudiées : l'essentiel de la production est achetée par de grandes centrales d'achats appartenant à quelques enseignes de supermarchés. En France, 5 centrales achètent 90% de la production maraîchère soit directement à des producteurs soit à de petites coopératives (Attac, 2003). Face à ces acheteurs, les agriculteurs sont en concurrence les uns avec les autres, non seulement dans une même région mais également à l'échelle euro-méditerranéenne voire mondiale. Leur capacité de négociation est d'autant plus faible que les centrales d'achat sont peu nombreuses et qu'il n'existe quasiment

pas de réseaux de distribution alternatifs dans l'agriculture intensive. Dans une telle conjoncture les prix de vente sont tirés au plus bas et l'on accepte même parfois de vendre à perte pour rester sur la liste de fournisseurs d'un acheteur important.

Quelles sont les conséquences de ces mutations pour le salariat agricole ?

2. LE SALARIAT MONDIALISE

2.1. LES ANNEES 90 : DIVERSIFICATION DE LA MAIN-D'ŒUVRE

Pour se maintenir sur un tel marché, les chefs d'exploitation sont conduits à réduire au minimum leur prix de revient. La technicisation ayant un coût incompressible, c'est essentiellement sur la main-d'œuvre que vont se porter les restrictions de budget. Les zones de production situées en dehors de l'Europe bénéficient en général d'une main-d'œuvre moins rémunérée et moins protégée donc, au final, moins couteuse. C'est alors sur ce poste que l'on joue afin de le rendre concurrentiel avec les pays dits du Sud. Les salaires n'ont jamais été élevés dans l'agriculture, ce sont donc davantage l'organisation du salariat et ses formes de recrutement qui vont offrir une « rentabilité » plus importante, faisant souvent fi des normes de travail européennes. Les travailleurs étrangers, recrutés sous différents statuts, ont joué un rôle majeur dans cette nouvelle conjoncture, ce sont eux qui ont permis l'adaptation du secteur agricole européen à la mondialisation et, pour reprendre les termes de Bauman, qui en ont subi le coût humain le plus élevé (Bauman, 1999).

Nous l'avons dit, dans les années quatre-vingt, les étrangers représentaient déjà une force de travail importante dans les exploitations, mais à partir des années quatre-vingt-dix, leurs statuts et leurs origines se sont diversifiés, engendrant des formes migratoires nouvelles.

Une première étape marquante a été l'arrivée dans ce secteur de migrants est-européens. Dès 1991, les ressortissants des pays d'Europe Centrale ont en effet bénéficié de la libre circulation au sein de l'espace Schengen. Ils n'étaient pas autorisés à travailler mais le fait de pouvoir se rendre dans toute l'Union Européenne et d'y rester durant trois mois leur permettait de se présenter directement aux agriculteurs pour pourvoir, au noir, des postes qui ne duraient parfois que quelques jours. Ces nouveaux migrants, dont les pays d'origine subissaient des crises économiques importantes, étaient avides de travail et acceptaient des salaires, des horaires et des conditions de travail en dessous non seulement du seuil légal mais même de ce qui se pratiquait d'ordinaire avec les traditionnels ouvriers maghrébins. Ils

cherchaient à se faire accepter dans un secteur où ils n'avaient aucune relation et qui était déjà occupé par d'autres. Les employeurs ont profité de cette situation pour exiger davantage de leurs saisonniers habituels.

Ces migrants est-européens, apparus en Espagne comme en France, s'inscrivaient dans des schémas migratoires différents de leurs collègues du Sud. Souvent l'agriculture n'était qu'une étape dans des parcours migratoires plus complexes à travers l'Europe. La libre circulation leur permettait en effet de passer d'un pôle migratoire à un autre, en fonction des opportunités qu'offrait le marché du travail européen. Certains travaillaient quelques mois ou quelques semaines dans l'agriculture en Espagne après avoir occupé un poste de plongeur dans un restaurant italien et projetaient de partir en Grande-Bretagne pour se faire employer dans le bâtiment. Les retours dans leurs pays d'origine étaient fréquents et leur durée pouvait varier énormément. Ils étaient ainsi davantage inscrits dans la mobilité sur un vaste territoire que dans une migration pendulaire (Morokvasic, 1999).

Les ressortissants d'Europe Centrale n'étaient pas les seuls à se lancer dans ce type de pratiques, bien qu'ils n'aient obtenu les droits de circuler librement à travers l'UE qu'en 2002, des Roumains et des Bulgares suivaient exactement le même schéma. Leur position était plus délicate car leur entrée dans l'espace Schengen était soumise à l'obtention de visas mais, que ce fut par l'obtention de visas touristiques ou par des moyens illégaux, des contingents non négligeables parvenaient à passer et à se faire embaucher dans différentes « niches » qui leur restaient ouvertes en occident (Potot, 2007).

Ces travailleurs irréguliers venus de l'Est partageaient leur illégalité avec les migrants clandestins venus du Sud de la méditerranée. Nous avons dit en effet qu'en Espagne, les ouvriers agricoles marocains étaient très souvent, à cette époque, sans titre de séjour sur le sol Européen. Malgré ce point commun, certains traits distinguent fortement ces deux catégories. D'une part, l'ancrage des Maghrébins est antérieur et repose sur un tissu relationnel dense dans les localités où ils travaillent, l'immigration maghrébine étant ancienne en Europe. D'autre part, l'illégalité n'est pas vécue de la même façon par les uns et par les autres. Tandis que les premiers étaient très mobiles et envisageaient sans difficulté des allers-retours entre « chez eux » et différentes villes d'Europe, les seconds devaient investir des sommes importantes et prendre de grands risques pour passer le Détroit de Gibraltar. Ils tentaient alors de rester le plus longtemps possible en situation d'émigration, même si l'idée du retour n'était jamais abandonnée.

De plus, le racisme aidant, les Maghrébins étaient plus stigmatisés et davantage soumis aux contrôles de police. Les Roumains que l'on a interrogés en Espagne se flattaient

ainsi de n'être quasiment jamais contrôlés car disaient-ils, ils se confondaient physiquement avec la population espagnole. Mais le traitement différencié n'était pas seulement le fait de préjugés : un certain flou législatif permettait aux migrants est-européens d'être moins sujets aux expulsions. Ces derniers n'avaient, généralement, pas d'autorisation de travail mais possédaient un titre de séjour. Ils n'étaient donc hors la loi que pendant leur activité professionnelle, là où les contrôles sont très peu fréquents. Ils avaient en outre vocation à intégrer l'Union Européenne et à obtenir le droit de travailler dans l'espace Schengen. On a ainsi constaté, lors d'enquêtes de terrain, qu'en France certains d'entre eux avaient pu être déclarés en tant que salariés à la Mutualité Sociale Agricole, sans posséder d'autorisation de travail. Dans les deux pays étudiés, ils bénéficiaient ainsi d'une tolérance quasi-institutionnalisée, au moins dans le secteur agricole.

De même, si ces deux catégories étaient amenées à travailler dans les mêmes exploitations, elles restaient socialement éloignées l'une de l'autre. Les chefs d'exploitations eux-mêmes témoignaient du fait qu'ils ne mêlaient pas les personnes d'origine différentes : dans une même serre, ils constituaient par exemple une équipe dite de Roumains et une équipe dite de Marocains pour remplir une même tâche sur deux espaces différents. Ils ne cachaient pas le fait que cette façon de procéder permettait d'augmenter le rythme de travail de tous. Les nouveaux venus, mieux perçus par les employeurs car plus flexibles, exerçaient ainsi une pression sur la vague migratoire précédente.

Parallèlement à ces recrutements informels, une autre catégorie légale est apparue en France dès 1992. Le système de contrats saisonniers gérés par l'OMI mentionné plus haut fait alors l'objet d'un nouvel accord entre la France et la Pologne. Désormais, des travailleurs pouvaient être recrutés pour une période de quatre à six mois (prorogables jusqu'à 8 mois) directement en Pologne dans des conditions identiques à celles des Marocains et des Tunisiens. Cet accord a permis de régulariser certaines pratiques illégales et d'initier un nouveau canal de migrations pendulaires. Comme les premiers, ces migrants avaient l'obligation de signer le registre des retours à Varsovie à la fin de leur contrat. Tout comme dans le cas des travailleurs irréguliers, cette arrivée de nouveaux salariés, qui avait besoin de faire valoir leurs qualités pour que s'ouvre à eux cette nouvelle niche d'emploi, a créé une certaine compétition entre migrants de différentes origines. Certains employeurs interrogés témoigneront de l'intérêt de compter parmi son personnel des équipes de différentes nationalités, afin notamment de briser les solidarités et de parer ainsi les éventuels mouvements de revendications.

2.2. A PARTIR DES ANNEES 2000 : REPRISE OFFICIELLE DE L'IMMIGRATION DE TRAVAIL

A partir des années 2000, la situation s'est encore complexifiée avec, d'une part, l'arrivée d'autres migrants sur ce marché du travail et, corrélativement, une certaine régulation législative d'une partie des migrations existantes, sans toutefois éliminer le travail au noir.

Des travailleurs sont venus de plus loin pour occuper ces emplois fortement dépréciés. Des migrants sub-sahariens, soit en situation irrégulière soit sous couvert de visas de tourisme, pour études ou encore délivrés spécialement pour le saisonnage agricole ont progressivement investi le secteur. En Espagne, des accords d'importation de main-d'œuvre ont été signés dès le début des années 2000 avec des Etats d'Amérique du Sud, notamment la Colombie et le Pérou. Puis les contrats saisonniers français ont servi de modèle pour recruter légalement des Africains et des Européens de l'Est pour des périodes de quelques mois. Entre 2000 et 2010 l'Espagne a multiplié le nombre de pays pourvoyeurs de main-d'œuvre, parfois sans donner de suite d'une année sur l'autre, avec des critères de recrutement très variables, donnant, dans la deuxième partie de la décennie, la priorité aux femmes avec enfants supposées plus dociles et moins susceptibles de quitter leur employeur (Hellio, 2009).

En France comme en Espagne, la situation des travailleurs est-européens s'est progressivement régularisée jusqu'à ce que le marché du travail de ces deux pays soit pleinement ouvert aux ressortissants des dix pays ayant adhéré à l'UE en 2004⁶, soit respectivement en 2008 et 2006. La Roumanie et la Bulgarie, dont l'adhésion remonte à 2007, bénéficient aujourd'hui du même traitement en Espagne mais leurs ressortissants ne peuvent exercer que dans certains secteurs, dont l'agriculture, en France. A notre connaissance, aucune étude exhaustive n'a été menée sur la question, mais il semble que l'ouverture du marché du travail européen ait en quelque sorte dispatché ces travailleurs vers d'autres secteurs tandis qu'ils étaient cantonnés dans l'agriculture (et la construction) durant leur période de pseudo-illégalité. La situation nouvelle leur a en effet permis de faire valoir, si ce n'est leurs diplômes (souvent non reconnus en Occident), au moins leur niveau de qualification, qui était souvent relativement élevé parmi les ouvriers agricoles.

Enfin, l'agriculture européenne a vu apparaître ces dernières années des *travailleurs détachés*. Cette appellation nouvelle semble destinée à enterrer *l'immigré* devenu socialement

⁶ Pologne, Lituanie, Lettonie, Estonie, République tchèque, Slovaquie, Hongrie et Slovénie, Chypre et Malte.

et politiquement trop encombrant. La législation européenne⁷ et les accords conclus dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)⁸ ont favorisé le commerce des prestations de service à l'échelle européenne et internationale. Nous ne développerons pas ici les arcanes juridiques de ces échanges⁹ mais nous contentons d'en exposer le principe : une entreprise mère peut envoyer ses salariés exercer une prestation à l'étranger à la demande d'un client. Dans l'agriculture, il s'agit ainsi d'acheter la réalisation d'une tâche à une entreprise étrangère qui détache alors son personnel sur place. Si ce dernier a besoin d'autorisation de séjour (i.e. s'il est ressortissant d'un pays pour lequel l'Etat d'arrivée impose un visa), c'est l'entreprise mère qui s'occupe des formalités et le travailleur obtient un droit de séjour corrélé à sa mission. S'il quitte son employeur et prolonge son séjour, il se trouve dès lors en situation irrégulière. Les décisions concernant ses déplacements reviennent donc à son entreprise ; il n'est plus acteur de sa migration, il exécute un parcours dicté par les choix de son employeur. On a ainsi rencontré des Equatoriens en Provence, détachés par une entreprise espagnole, qui ne savaient pas dans quelle partie de la France ils se trouvaient, ni qui était l'agriculteur pour lequel ils travaillaient, ni même combien de temps ils resteraient là avant d'être envoyés dans un autre pays.

Pour les chefs d'exploitations, ce dispositif est bien adapté à leurs exigences : il permet d'utiliser une main-d'œuvre de façon très ponctuelle ou plus étendue dans le temps en s'affranchissant du rôle et des obligations qui incombent à l'employeur. Un agriculteur peut ainsi commander le ramassage de sa production de cerises à une entreprise polonaise pour une somme conclue au départ. Si le mauvais temps impose que la tâche soit réalisée en dix jours plutôt qu'en deux initialement prévus ; si un employé est malade ou encore si le personnel se met en grève, cela ne le concerne pas. Etant client, il est en droit d'attendre que la prestation soit réalisée. Au-delà du recrutement et de la gestion du personnel, ce procédé permet souvent d'économiser sur le travail. Les entreprises mères ont l'obligation légale de rémunérer leurs employés selon les normes du pays d'exercice de la prestation ; en France le SMIC horaire est donc le minimum légal. Mais ces derniers touchent leurs salaires dans leur pays d'origine. Il est donc très difficile, pour les services d'inspection du travail dont les moyens sont limités,

⁷ Directive 1995/7/CE ; directive 2006/123/CE.

⁸ Voir les accords de Doha, toujours en cours de négociation en 2011.

⁹ Pour un aperçu du débat voir Lafuma, E., 2005. - « La protection des salariés dans le cadre d'un détachement transfrontalier », In: Gisti (ed.) *Actes du colloque Immigration et travail en Europe*. Paris, pp. 11-16, Math, A., 2005. - « L'envoi de migrants détachés dans le cadre de la libre prestation de service transfrontalière : quels risques pour les systèmes de protection sociale ? », *Revue de Droit sanitaire et social*, 4.

d'enquêter sur ces prestations transnationales. On ne sait pas, de même, si les droits aux congés, à la santé, etc. sont respectés. D'après les témoignages de plusieurs de ces fonctionnaires, les enquêtes menées simultanément dans différents pays de l'UE sont souvent très complexes ; avec des pays tiers elles sont quasiment impossibles. Sur le terrain, il semble que ces ouvriers touchent dans la plupart des cas, des salaires intermédiaires entre celui du pays d'origine et celui d'exercice. L'agriculteur lui-même n'a pas de moyen de connaître la rémunération des ouvriers qui lui sont envoyés mais les coûts peu élevés des prestations lui permettent de réduire le prix de revient de sa production. La prestation de service internationale semble ainsi être la dernière modalité mise en œuvre pour rouvrir la porte à une immigration de travail en se débarrassant définitivement des contraintes sociales liées à la fonction d'accueil des pays bénéficiaires de cet apport de bras.

CONCLUSION

Lorsque l'on y regarde de près, il apparaît que la situation migratoire des deux zones de production agricole étudiées est aujourd'hui extrêmement complexe. Pourtant, cette complexité n'est pas simplement le fait d'une évolution des lois ou d'une volonté plus importante de migrants de tout pays de venir en Europe. Elle semble au contraire être recherchée par les acteurs économiques –suivis en cela par les décideurs politiques– dans le but de rendre cette main-d'œuvre plus productive. A la mise en concurrence des zones de productions, les agriculteurs ont répondu par la mise en concurrence des différentes catégories de migrants.

Depuis quelques années pourtant, ces derniers doivent faire face à des mouvements de résistance de la part des premières vagues de travailleurs qui ont vu leurs conditions de travail et même leurs emplois menacés par l'arrivée de nouveaux migrants. Ainsi, en février 2000, à El Ejido, les travailleurs sans-papiers marocains ont entamé une grève pour protester contre leurs conditions de vie dans une région particulièrement touchée par le racisme. Certes, la menace du remplacement par des travailleurs est-européens les a conduit à reprendre le travail, mais leur lutte a montré que des mouvements étaient possibles même au sein des groupes les plus précarisés et leur a permis de sortir de l'ombre. En écho, en 2005, en Provence, deux grèves de saisonniers sous contrats OMI ont éclaté, pour réclamer des arriérés de salaires non payés depuis plusieurs années. L'une d'elle a duré plusieurs semaines. Le conflit, relayé par plusieurs syndicats français, ne s'est conclu que grâce à la médiation du

Préfet des Bouches-du-Rhône et le paiement des sommes dues. Bien que ces saisonniers aient perdu leurs emplois par la suite, leur voix a sans aucun doute servi à améliorer les conditions réservées à tous ces migrants précaires en témoignant de leur capacité de mobilisation collective et du soutien d'une partie de la population sédentaire locale.

Bibliographie

- Attac, 2003. - *La grande distribution*, Attac publication.
- Bauman, Z., 1999. - *Le coût humain de la mondialisation*, Paris, Hachette Littératures.
- Berlan, J.-P., 1986. - « Agriculture et migrations », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 2, 3, pp. 9-32.
- Checa, F. (ed.) 1994. *Invernaderos y inmigrante. El problema de la adaptacion de un colectivo marginal*, Madrid: MAS.
- Checa, F., 1999. - « De la Andalucía de los emigrantes a la de los inmigrantes- Diez anos para la reflexion », *Demofilo Revista de cultura tradicional de Andalucía*, 29, pp. 211-255.
- Combessi, J.-C., 1989. - *Au sud de Despenaperros: pour une économie politique du travail*, Paris, Maison des sciences de l'Homme.
- Hellio, E., 2009. - « Dans la province de Huelva, on importe des femmes pour exporter des fraises », *Etudes rurales*, 182, pp. 185-200.
- Houtard, F., 1999. - *Un autre Davos: mondialisation des résistances et des luttes*, Paris, L'Harmattan.
- Hubscher, R., 2005. - *L'immigration dans les campagnes françaises (XIXe-XXe siècle)*, Paris, Odile Jacob, Histoire.
- Lafuma, E., 2005. - « La protection des salariés dans le cadre d'un détachement transfrontalier », *In: Gisti (ed.) Actes du colloque Immigration et travail en Europe*. Paris, pp. 11-16.
- Math, A., 2005. - « L'envoi de migrants détachés dans le cadre de la libre prestation de service transfrontalière : quels risques pour les systèmes de protection sociale ? », *Revue de Droit sanitaire et social*, 4.
- Morice, A., 2008. - « Saisonniers agricoles dans le sud de la France: "contrats OMI" entre OMI et ANAEM, quelques repères », *Etudes rurales*, 182.
- Morokvasic, M., 1999. - « La mobilité transnationale comme ressource: le cas des migrants de l'Europe de l'Est », *Cultures et Conflits*, 33-34, pp. 105-122.
- Nefussi, J., 2004. - « La tertiarisation des filières agroalimentaires », *Revue économies et sociétés, série système agroalimentaire*, 26, pp. 613-629.
- Potot, S., 2007. - *Vivre à l'Est, travailler à l'Ouest. Les routes roumaines de l'Europe*, Paris, L'Harmattan.